

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/08/93

Objet : 93 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec Les Grands Théâtres, entreprise domiciliée 1, La Sentinelle Sud « La Roussière », 27270 Mesnil en Ouche, représentée par Monsieur Jérôme Foucher, en sa qualité de gérant, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « Les Cachottiers », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le dimanche 5 mars 2023 à 15h30, et ce pour un montant total de 11077,50 € T.T.C.

Pour ce spectacle, une billetterie sera ouverte, dont le tarif 2023 « Hors catégorie » est de 26 €.

Fait à Vire Normandie, le 12 août 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Mark ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220817-93-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

Affichage : 17/08/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/08/93 du 12 août 2022

